

COMMUNE DE ROSNOËN
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Date de publication : 26 mars 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **vendredi 20 mars 2026** à 20h, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Rosnoën, légalement convoqué en date du 16 mars 2026.

Membres :

En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Présents : M. KERNEIS – Mme LE GUIRRIEC-MORVAN – M. THIERRY – Mme PORTIER – M. AUFFRET – Mme FAURE-CONORTON – M. AUFFRET – Mme GOARIN – M. LE RU – Mme LANCIEN – M. MILIN – Mme MAGUEUR-BLEUVEN – M. MULLER – Madame MULLER – M. RANNOU

Absents avec procuration :

Absents sans procuration :

Secrétaire de séance : M. LE RU

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

14/2026 – ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2-7-2,

Vu la délibération 13/2026 fixant le nombre d'adjoints à 3,

Le maire (ou son remplaçant) a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

- La liste de Mme Martine LE GUIRRIEC-MORVAN, composée d'elle-même, M. Thierry MARC et de Mme Emmanuelle PORTIER

Après avoir procédé au premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 2
- Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] : 13
- Majorité absolue ⁴ : 8

La liste de Mme LE GUIRRIERC-MORVAN a obtenu 13 voix.

La liste de Mme LE GUIRRIEC-MORVAN ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés adjoints au maire :

- Mme Martine LE GUIRRIERC-MORVAN
- M. Thierry MARC
- Mme Emmanuelle PORTIER

Affiché le 26 mars 2026

**Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
M. KERNEIS**



**Le secrétaire,
M. LE RU**